



Procès-verbal du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis, à l'annexe de la mairie, salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique PAYET, maire, à la suite de sa convocation adressée le 10 avril 2026.

Etaient présents :

Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Pascal MALIK, Isabelle DUPUIS, Grégory DELGADO, Patrick MARAIS, Jean-Claude SABOUREAU, Patrick GAUFRETEAU, Olivier BOUTIN, Karine MORIN, Emilie GOUDEAU, Marlène BESSAC, Elyse LACOSTE.

Absents ayant donné pouvoir : Sébastien DUGUY donne pouvoir à Pascal MALIK, Nadia EL BAHRAOUI donne pouvoir à Dominique PAYET

Après l'appel des conseillers, le maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Isabelle DUPUIS

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 20 mars 2026
2. Décisions du maire
 - a. Décision sur droit de préemption
 - b. Attribution du marché réhabilitation ponts
3. Composition des commissions communales
4. Désignation des délégués
5. Vote du CFU 2025 (Compte financier unique)
6. Affectation du résultat 2025
7. Informations diverses
8. Questions orales

1. Approbation du conseil municipal du 20 mars 2026

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 20 mars 2026.

2. Décisions du maire

a. Décision sur droit de préemption

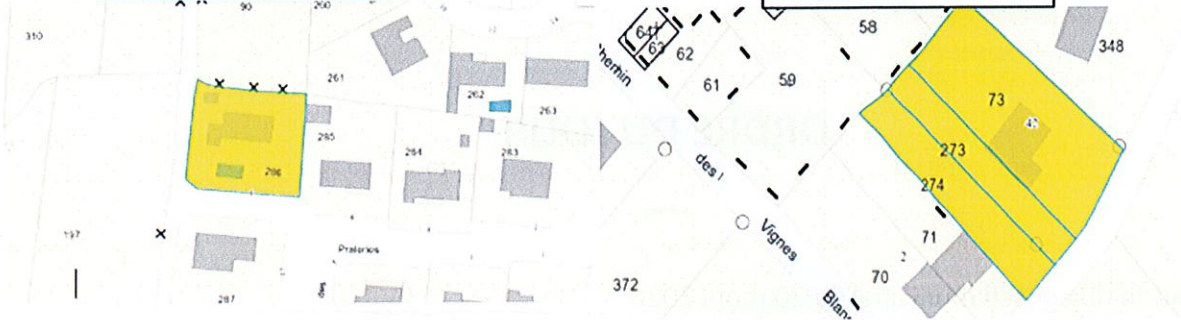
Monsieur le maire informe ne pas avoir préempter sur les dossiers suivants :



num dossier	Date de dépôt	Notaire	Adresse du bien	Réf cadastrale	Décision et date	
					Préemption	Renonciation
FEVRIER/MARS/AVRIL 2026						
079 302 26 00002	09/02/2026	Maître Didier MOLTON	8 rue des praleries	AB 286		X 10/02/2026
079 302 26 00003	09/02/2026	Maître Vincent BEAUVOIS	42 route des sources	AT 73 AT 273 AT 274		X 10/02/2026
079 302 26 00004	01/04/2026	Maître Sylvie DUPUY	7 route des grands champs	B 388		X 03/04/2026
079 302 26 00005	02/04/2026	Maître Erwan MOUNIER	8 rue du pont	AD 14 AD 16 AD 181		X 03/04/2026

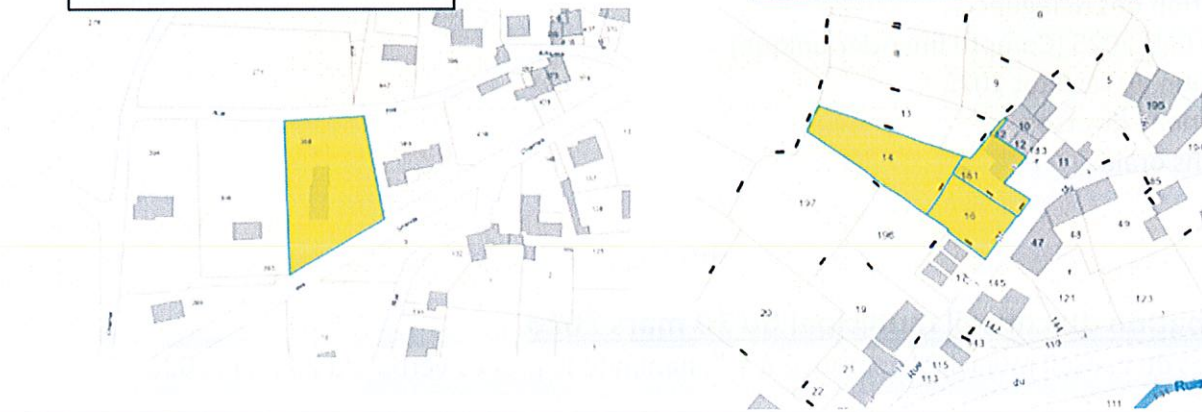
079 302 26 000002
RUE DES PRALERIES

079 302 26 000003
ROUTE DES SOURCES



079 302 26 000004
ROUTE DES GRANDS CHAMPS

079 302 26 000005
RUE DU PONT





b. Attribution du marché réhabilitation ponts

Lors du Conseil municipal du **20 mars 2026**, vous m'avez délégué la compétence pour procéder à la préparation, la passation et l'attribution des marchés publics, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Dans ce cadre, une **consultation en procédure adaptée (MAPA)** a été lancée le 5 février 2026 pour la **réhabilitation des deux ouvrages d'art communaux : le pont de la Digue et le pont de Maunay.**

Les offres reçues ont été analysées par la maîtrise d'œuvre SCIMOA, représentée par M. Goubeau, selon les critères annoncés dans le règlement de consultation.

La **commission travaux**, réunie le **8 avril 2026**, a examiné le rapport d'analyse des 7 offres reçues et a émis un **avis favorable** à l'attribution du marché à l'entreprise **BONNET.SAS**, classée économiquement la plus avantageuse au regard de la valeur technique, du prix et du délai d'exécution.

Conformément à la délégation que vous m'avez accordée, et **respectant l'avis de la commission travaux**, j'ai donc pris la **décision d'attribuer** ce marché à l'entreprise **BONNET.SAS**, pour un montant de **505 752.45 € HT.**

Ces travaux permettront de sécuriser durablement les deux ouvrages et d'assurer la continuité des circulations dans ce secteur.

La durée prévisionnelle du chantier est de 7 mois de juillet 2026 à janvier 2027.

Le Conseil municipal est invité à **prendre acte** de cette décision.

3. Délibération :Composition des commissions communales D 2026-10

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il vous est proposé de créer 10 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- commission appel d'offres
- communication et évènementiel
- environnement, forêt communale, développement durable, mobilité
- logements
- finances et ressources humaines
- école et restauration scolaire



Registre des délibérations du Conseil Municipal
-vie association, sport et jeunesse

-travaux

- urbanisme

-sécurité, incendie, défense

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer 10 commissions municipales, et après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission d'appel d'offres :

- PETRAULT Nathalie
- MALIK Pascal
- DUPUIS Isabelle
- DELGADO Grégory
- EL BAHRAOUI Nadia

- Communication et évènementiel :

- BOUTIN Olivier
- PETRAULT Nathalie
- DELGADO Grégory
- GOUDEAU Emilie
- BESSAC Marlène
- LACOSTE Elyse
- MORIN Karine

- Commission Environnement, forêt communale, développement durable, mobilité

- MALIK Pascal
- DUPUIS Isabelle
- SABOUREAU Jean-Claude
- MARAIS Patrick
- EL BAHRAOUI Nadia
- GAUFRETEAU Patrick

- Commission Logements

- PETRAULT Nathalie
- DUPUIS Isabelle
- SABOUREAU Jean-Claude
- GOUDEAU Emilie
- BESSAC Marlène



Registre des délibérations du Conseil Municipal

- MORIN Karine

- Commission finances et ressources humaines

- DELGADO Grégory
- MALIK Pascal
- SABOUREAU Jean-Claude
- DUGUY Sébastien
- EL BAHRAOUI Nadia

- Commission école et restauration scolaire

- PETRAULT Nathalie
- BOUTIN Olivier
- GOUDEAU Emilie
- BESSAC Marlène
- MARAIS Patrick
- MORIN Karine
- LACOSTE Elyse

- Commission vie associative, sport, jeunesse

- BOUTIN Olivier
- DELGADO Grégory
- DUGUY Sébastien
- LACOSTE Elyse
- EL BAHRAOUI Nadia
- GOUDEAU Emilie
- MORIN Karine

- Commission travaux

- MALIK Pascal
- SABOUREAU Jean-Claude
- GOUDEAU Emilie
- LACOSTE Elyse
- GAUFRETEAU Patrick
- EL BAHRAOUI Nadia
- MARAIS Patrick
- DELGADO Grégory
- DUPUIS Isabelle
- MORIN Karine
- DUGUY Sébastien

- Commission urbanisme

- DUPUIS Isabelle
- MALIK Pascal
- DUGUY Sébastien
- DELGADO Grégory

- Commission sécurité, incendie, défense

Registre des délibérations du Conseil Municipal

- MALIK Pascal
- BOUTIN Olivier
- GAUFRETEAU Patrick
- MORIN Karine

4. Délibération délégués au SIEDS D2026-11

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du SIEDS,

Considérant que la commune de SAIVRES est adhérente au SIEDS,

Considérant que le SIEDS est un syndicat mixte fermé composé des communes ainsi que des huit EPCI à fiscalité propre du département des Deux-Sèvres,

Considérant que le SIEDS est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le département des Deux-Sèvres,

Considérant que conformément à l'article 7.1.1 des statuts du SIEDS, chaque commune adhérente désigne un représentant titulaire (et un représentant suppléant) qui représentera la commune au sein du collège électoral de son territoire dénommé conseil de territoire d'énergie (CTE) et sera chargé :

- (i) d'élire les délégués au sein du comité syndical du SIEDS selon les règles définies dans les statuts du SIEDS,
- (ii) de représenter la collectivité au sein de l'assemblée générale du SIEDS.

Considérant que le mandat de ces représentants prend fin en même temps que celui des membres du conseil municipal dont il est issu ;

Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT précise qu'« à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire »,

Considérant que les communes du syndicat mixte fermé ne pourront désigner comme représentants que des membres de leurs conseils municipaux,

Le Maire propose ainsi aux membres du conseil municipal :

Article 1 : de désigner pour la commune au sein du SIEDS les personnes suivantes :

- Représentant titulaire : Pascal MALIK
- Représentant suppléant : Sébastien DUGUY

Article 2 : de prendre toute mesure utile et notamment, outre la communication aux services de l'Etat, à notifier la présente délibération au SIEDS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Pascal MALIK délégué titulaire
- Monsieur Sébastien DUGUY, délégué suppléant
-

**5. Délibération désignation délégués au SMC D2026-12**

Monsieur le maire indique qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

Monsieur le maire propose :

- Monsieur Pascal MALIK et Monsieur Patrick GAUFRETEAU (titulaires)
- Monsieur Jean-Claude SABOUREAU et Isabelle DUPUIS (suppléants)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- Monsieur Pascal MALIK et Monsieur Patrick GAUFRETEAU (titulaires)
- Monsieur Jean-Claude SABOUREAU et Isabelle DUPUIS (suppléants)

6. Délibération désignation délégués à ID 79 D2026-13

Monsieur le maire indique que la commune adhère à l'agence technique départementale ID 79 (ingénierie du Conseil Départemental)

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le maire souhaite être délégué et propose également Monsieur Olivier BOUTIN comme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- Monsieur Dominique PAYET titulaire
- Monsieur Olivier BOUTIN suppléant

7. Délibération désignation référent incendie et secours D2026-14

Monsieur le maire indique qu'il convient de désigner un référent incendie et secours.

Monsieur le maire propose de désigner Monsieur Patrick GAUFRETEAU et Monsieur Pascal MALIK (suppléant).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- Monsieur Patrick GAUFRETEAU
- Monsieur Pascal MALIK (suppléant)

8. Délibération désignation référent sécurité routière D2026-15

Monsieur le maire indique qu'il convient de désigner un référent sécurité routière.

Monsieur le maire propose de désigner Monsieur Olivier BOUTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- Monsieur Olivier BOUTIN

9. Délibération désignation référent défense D2026-16

Monsieur le maire indique qu'il convient de désigner un correspondant défense.

Monsieur le maire propose de désigner Monsieur Pascal MALIK et Monsieur Jean-Claude SABOUREAU (suppléant)



Registre des délibérations du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- Monsieur Pascal MALIK
- Monsieur Jean-Claude SABOUREAU (suppléant)

10. Délibération désignation de deux référents CNAS défense D2026-17

Monsieur le maire indique qu'il convient de désigner un correspondant au Comité National de l'Action Sociale (C.N.A.S)

Monsieur le maire propose de désigner :

- Madame Nathalie PÉTRAULT (collège élus)
- Madame Emmanuelle INGRAND (collège agents)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- Madame Nathalie PÉTRAULT (collège élus)
- Madame Emmanuelle INGRAND (collège agents)

11.Approbation CFU 2025 (Compte financier unique) D2026-18

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal de la commune;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

le Conseil Municipal, à la majorité (13 pour) ; Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune,

- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	892 985.36 €
Recettes	1 063 642.29 €
Résultat de l'exercice	+ 170 656.93 €
Excédent antérieur reporté	639 947.62 €
Résultat cumulé de fonctionnement	810 604.55 €

**Section d'investissement :**

Dépenses	974 218.47 €
Recettes	932 771.00 €
Résultat de l'exercice	-41 447.47 €
Excédent antérieur reporté	- 171 377.39 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	-212 824.86 €

Restes à réaliser :

Dépenses	243 214.26 €
Recettes	257 566.88 €
Solde des restes à réaliser	14 352.62 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

12. Affectation du résultat 2025 D2025-19

Monsieur le maire informe que le budget 2026 a été voté lors de la séance du 26 février 2026 avec des résultats 2025 provisoires, car le compte financier unique n'a pas pu être validé en raison d'un problème informatique au niveau de la plate-forme de la DGFIP.

Monsieur le maire présente et propose d'affecter le résultat 2025 comme suit :

En fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 :	+ 170 656.93 €
Résultat reporté année 2024 :	+ 639 947.62 €
Résultat de clôture à affecter :	+ 810 604.55 €

En investissement :

Résultat de l'exercice 2025 :	- 41 447.47 €
Résultat de reporté année 2024 :	-171 377.39 €
Résultat de clôture :	- 212 824.86 €
Restes à réaliser en recettes :	257 566.88 €
Restes à réaliser en dépenses :	243 214.26 €
Total des restes à réaliser :	14 352.62 €
BESOIN DE FINANCEMENT	198 472.24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Affecte en recettes d'investissement 2026 la somme de 198 472 24 € à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- Affecte en recettes de fonctionnement 2026 la somme de 612 132.31 € à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

13. Informations diversesa. Date des prochaines commissions

- Commission logement : 22 avril
- Commission travaux et projets : 23 avril
- Commission communication et évènementiel : 29 avril



Registre des délibérations du Conseil Municipal

- Commission vie associative : à prévoir en juin
- b. Cérémonie du 8 mai
 - Rassemblement à 10 h 30 sur la place
 - Piquet d'honneur

14. Questions orales

Grégory DELGADO propose d'organiser un voyage pour les enfants de CM2 en dehors du temps scolaire. Se renseigner sur la réglementation et qui peut encadrer les enfants auprès du service juridique de l'association départementale des maires.

SEANCE LEVEE à 21 h 55**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL****le 16 juin 2026 à 20 h 15****SEANCE LEVEE A 22 H 00**

D2026-10	Composition des commissions communales	P30
D2026-11	Délégués SIEDS	P33
D2026-12	Délégués SMC	P34
D2026-13	Délégués ID79	P34
D2026-14	Référent Incendie et secours	P34
D2026-15	Référent sécurité routière	P34
D2026-16	Référent défense	P34
D2026-17	Référents CNAS	P35
D2026-18	Approbation CFU	P35
D2026-19	Affectation du résultat 2025	P36

Émargements du maire et du secrétaire de séance

Dominique PAYET
Maire

Isabelle DUPUIS
Secrétaire de séance